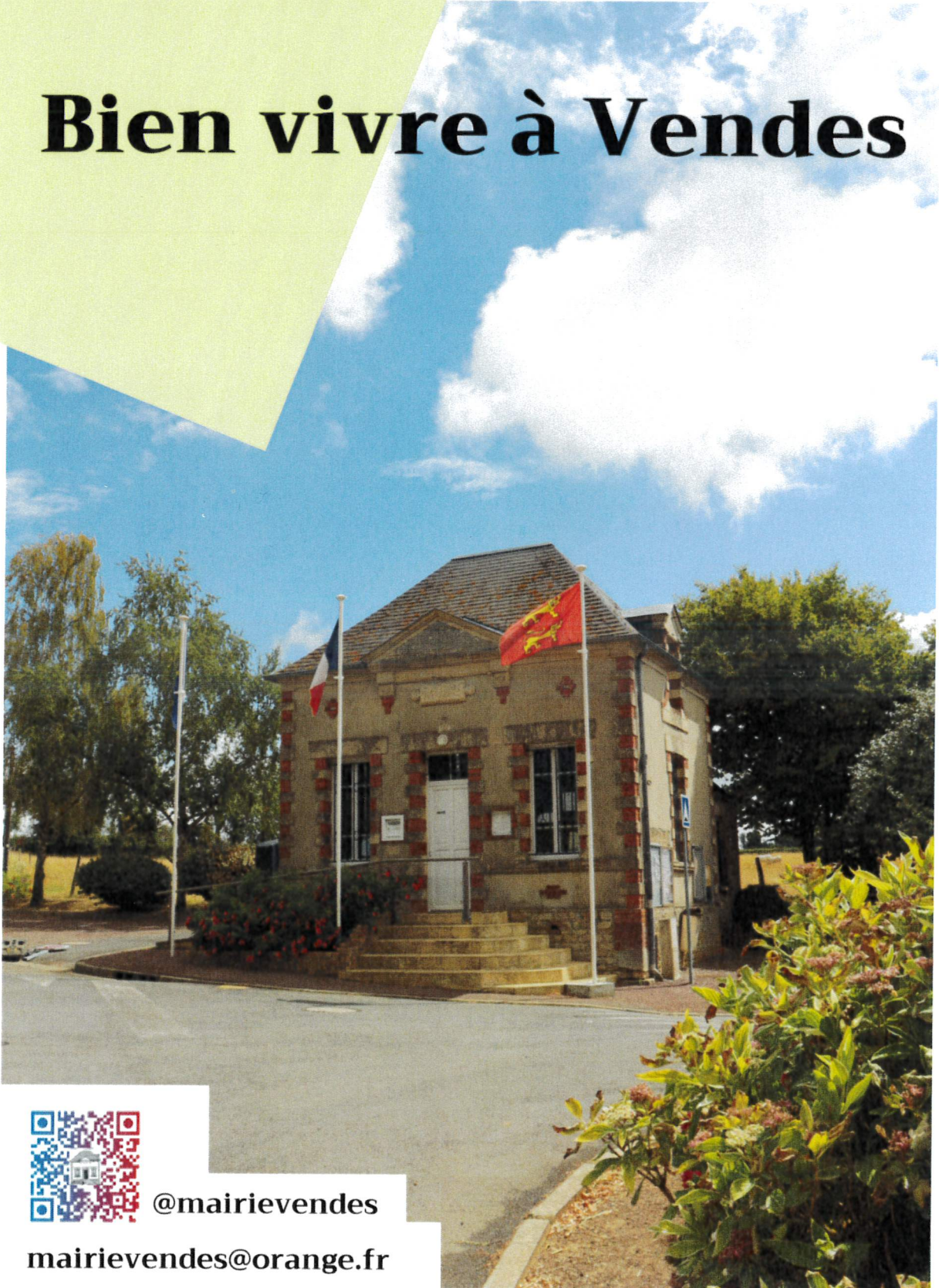


Le Vendois

n° 4

magazine d'information municipale

Bien vivre à Vendes



@mairievendes

mairievendes@orange.fr

ÉDITO DU MAIRE 01

VIE LOCALE 02

Les vœux du Maire
Le repas des Aînés
Club d'âge d'Or
Cérémonie commémorative
L'invité surprise
Le bien vivre ensemble

TRAVAUX 16

Le calvaire
La commune se modernise
Nouveaux vendois
Sécurité routière

INFOS À NOTER 21

Vos démarches
Urbanisme
Le saviez-vous ?
Adresses utiles

FINANCES 26

Les subventions
Les budgets
Les annonceurs

Dossier

Un garage bien mérité



Nous voici à mi-mandat et malgré un contexte économique difficile, la commune a poursuivi son programme d'investissement. Il s'agit de la finalisation de la sécurisation de la RD 217 A et de la création d'un lotissement communal. La sécurisation de la RD 217 A contribuera à faire ralentir les usagers de la route, tandis que le lotissement communal offrira la possibilité à trois familles de s'installer dans notre belle commune. Les recettes de cette opération permettront de provisionner le budget principal et ainsi, de conforter la commune dans son équilibre budgétaire. J'ai à cœur de poursuivre mes obligations au service de la commune en ne déviant pas de ma ligne directrice : investir dans la mesure des moyens de la collectivité. Ces projets sont une preuve concrète de l'engagement de la commune de Vendes envers ses habitants et de son souci constant de leur bien-être dans notre commune.

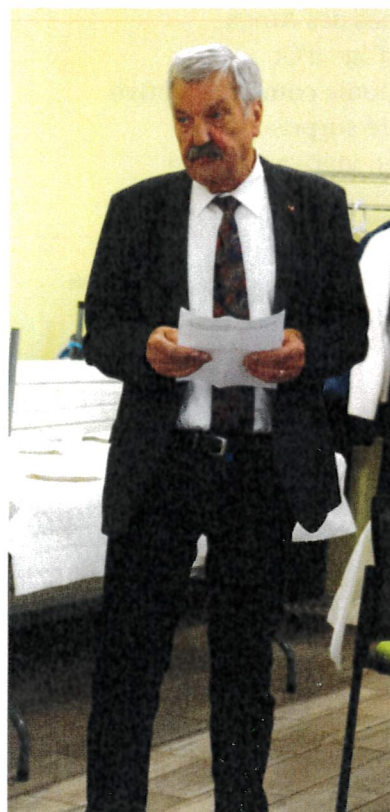
Je suis également reconnaissant envers Madame Véronique JULIENNE, ancienne 1ère Adjointe, dont l'expertise, l'engagement et le soutien ont été essentiels pour la réalisation de ces projets et durant ces 3 années.

Quant aux projets de 2024, les idées ne manquent pas ! Il faudra rester vigilant durant la mise en place du P.L.U.i et se battre pour que certains terrains restent constructibles et pour que d'autres le deviennent ; C'est un réel combat puisque l'Etat, avec la loi Z.A.N (Zéro Artificialisation Nette) et tout ce qui concerne l'environnement ne privilégie pas l'urbanisation. Il raisonne à grande échelle mais pour les concitoyens il sera quasi impossible de rendre une parcelle constructible après la validation du P.L.U.i sans qu'il n'y ait un intérêt communautaire.

En ce début d'année, je vous adresse donc mes meilleurs vœux.

ÉDITO

Les VOEUX du Maire



Chaque année vous êtes toujours aussi nombreux à venir partager en toute simplicité et convivialité la galette des rois avec les élus. Cela permet aux élus, Député, Conseillers Départementaux et Municipaux de vous présenter les actions réalisées et à venir.

Tout cela dans la bonne humeur et pour régaler les papilles des plus jeunes mais pas que !



et ses majestés VENDOISES





Un grand merci à Madame Véronique JULIENNE pour son engagement, sa bonne humeur, son dynamisme et sa volonté de rassembler durant son mandat de 1ère Adjointe au Maire.

Madame Véronique JULIENNE a été élue 1ère Adjointe au Maire en mai 2020 et a démissionné le 12 mai 2023.

Honneur à nos AÎNES

Repas à l'Hôtel de la Place, à Aunay-sur-Odon



VIE LOCALE

On ne change pas une habitude qui plaît ! En toute simplicité et avec beaucoup de bonne humeur voici les deux ingrédients nécessaires pour partager un repas réussi avec nos aînés. Après un bref discours, Monsieur Gérard LECOQ, Maire laisse la parole à Madame Myriam LETELLIER, Conseillère Départementale du Calvados. Pour 2024, le repas est fixé au dimanche 10 mars 2024. Une communication pour vous inscrire sera distribuée dans vos boîtes aux lettres fin février.



Nos doyens entourés de Myriam LETELLIER et du Maire

LE CLUB DE L'ÂGE D'OR DES 3 VILLAGES,

Juigny, Vendes, Tessel

Madame Janine LECOQ, Présidente 02.31.80.93.92 - **Monsieur Daniel RIVIERE**, membre du bureau 02.31.80.81.03 - **Madame Gisèle DEROUET**, secrétaire 06.75.84.70.24



Visite de **la Vendée entre mer et terroir**. Cette année, ce sont 47 personnes, dont 27 Vendois qui ont participé à ce voyage organisé.



Parc des Salines - L'aventure du sel



Fresque murale réalisée en coquillages dans la ville des Sables d'Olonne



Déjeuner spectacle des **NOCES MARAÎCHINES**



à l'auberge
le **POUCTON**

VIE LOCALE

Inscrivez vous pour le prochain voyage des 9-10 et 11 septembre 2024 pour visiter le château de Guédelon, le musée Campanaire Bollée et une ballade en petit train à Briare.

Permanence du club : le 2ème mardi de chaque mois (sauf en Août) à la Vendoise. Venez nous rencontrer quelque soit votre âge.



COMMÉMORATION

de la guerre 1914-1918 et la patronale
Saint Martin



Mmes Sophie POIDEVIN DE COURSEULLES et
Marie-Louise BREHIN



Mmes LEGER et LEFÈVRE



Le vin d'honneur



La venue du **PÈRE NOËL** en musique



Le Père Noël a tenu sa promesse en revenant cette année récompenser les enfants sages avec des friandises. On ne se lassera jamais de ces petits moments de bonheur.



La municipalité a offert à chaque enfant de Vendes, venu ce jour là, sa photo personnalisée avec le Père Noël.



Morgane PHILIPPARD est venue chanter durant l'animation du Père Noël



BIEN VIVRE à VENDES

Un patrimoine sensoriel

Une loi a été promulguée fin janvier 2021, visant à définir et à protéger le patrimoine sensoriel de nos campagnes françaises. Devant les conflits de plus en plus nombreux pour un coq qui chante, le bruit de moteur d'un tracteur ou de cloches, et même l'odeur d'une étable, le législateur a tranché et, désormais, les bruits et les odeurs seront protégés au titre du patrimoine des campagnes.

Respectons nos voisins

Les feux et le brûlage de déchets sont interdits. Les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants (Arrêté municipal n° 2019-06 du 6 mai 2019) :

- Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30
- Le samedi : de 10h00 à 12h15 et de 14h00 à 18h00
- Le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h30

Les nuisances musicales ou verbales sont interdites.

La Vendoise

Le loueur s'engage à respecter la législation en vigueur liée aux restrictions COVID 19 et à procéder à un nettoyage désinfectant de la salle des fêtes. Le prix du forfait électricité s'ajoute à celui de la location de la salle : forfait été du 01/5 au 30/10 et forfait hiver du 01/11 au 30/04.



TARIFS :

- Location week end : 200 €
+ Forfait électricité de 20 € (été) ou 50 € (hiver)
- Location une journée : 150 €
+ Forfait électricité de 10 € (été) ou 25 € (hiver)
- Location vin d'honneur : 75 €
+ Forfait électricité de 5 € (été) ou 15 € (hiver)

Pour toutes réservations et/ou renseignements, contactez Madame Nicole BASLY :

☎ 06.10.86.66.08 / 02.31.80.53.38

✉ daniel.basly@orange.fr

✉ mairienvendes@orange.fr

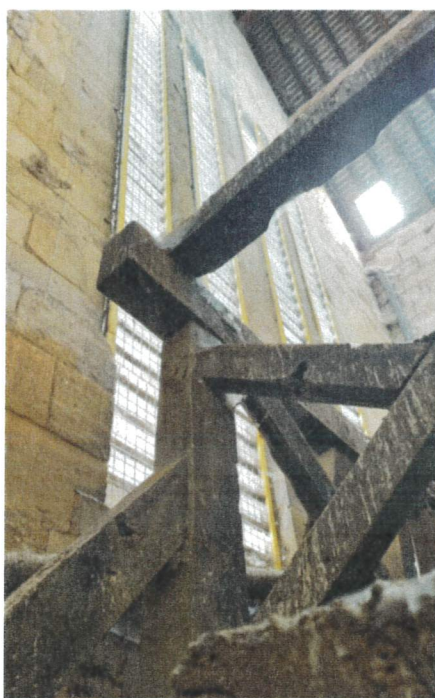
ÉTAT-CIVIL



Le cimetière communal

TARIFS des concessions funéraires

- Concession 2m² (fosse pleine terre) : 120 € (30 ans)
- Concession 2m² (fosse pleine terre) : 150 € (50 ans)
- Caverne 1m² (fosse pleine terre) : 120 € (30 ans)
- Caverne 1m² (fosse pleine terre) : 150 € (50 ans)
- Case columbarium - 4 places : 600 € (30 ans)
- Case columbarium - 4 places : 800 € (50 ans)



Nettoyage de l'église SAINT MARTIN

L'entreprise PELCERF a procédé à différents travaux dont le nettoyage extérieur de la façade Nord ainsi que la toiture, incluant l'installation d'un grillage en acier sur les ouvertures du clocher pour empêcher les pigeons d'y accéder. Cependant, avant de débiter cette opération, il a été nécessaire d'enlever plusieurs tonnes de fientes de pigeons. La société BODET a ensuite remplacé le moteur de la volée, une fois l'accès rétabli.

Qu'en est-il de la fibre optique ?

Nous sommes à plus de 80 % de foyers desservis par le réseau fibre optique ! Vous pouvez vérifier si la fibre est disponible pour votre logement sur le site cartefibre.arcep.fr

Comment faire pour être raccordé ? Il vous suffit de vérifier votre éligibilité sur le site maconnexioninternet.arcep.fr. Si des offres fibre sont disponibles, elles seront indiquées et vous pourrez alors prendre contact avec l'opérateur de votre choix. En cas de non éligibilité, vous pouvez prétendre à une aide de l'état pour financer l'achat des équipements nécessaires à la réception d'internet via des technologies hertziennes ; il s'agit du dispositif "cohésion numérique des territoires" consultable sur le site amenagement-numerique.gouv.fr

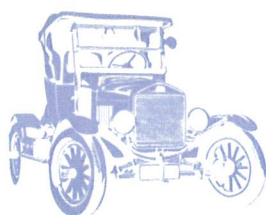
UN GARAGE BIEN MÉRITÉ

Témoignage de Richard VÉRITÉ

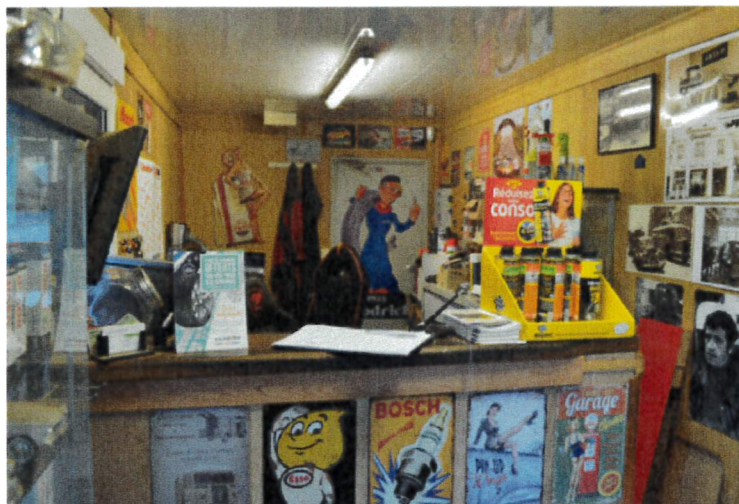
L'entreprise VÉRITÉ, située route de Juvigny, a de quoi surprendre. Seul un panneau discret vous indique qu'un garagiste est installé dans le bourg de la commune. Richard VÉRITÉ vous accueille avec un grand sourire dans son bureau aux mille souvenirs ! Tout ici évoque l'époque de l'aventure automobile. Belmondo, photographies en noir et blanc, plaque en métal vintage, la Traction et le Tube Citroën sont en bonne place. Le décor est planté, et avant même d'exposer votre problème mécanique vous savez que vous avez affaire à un véritable passionné, un "Géo Trouvetout" de la mécanique.



En effet, dès son jeune âge, Richard VÉRITÉ se passionne pour les voitures et la mécanique au point d'en faire son métier. Il obtient son C.A.P mécanique et travaille, au fil des années, dans différents garages caennais. C'est en 2010 que débute l'aventure, Richard VÉRITÉ passe le cap et crée sa propre entreprise. Il construit son premier atelier puis un second pour abriter sa collection de voitures anciennes. Son garage fonctionne bien et la clientèle n'est pas que locale mais surtout des alentours : Bayeux, Caen, etc... Il répare toutes sortes de véhicules légers et pour tous types de panne. Rien ne l'arrête ! La seule chose que vous ne trouverez pas dans son garage ce sont des véhicules d'occasion réservés à la vente.



Les seules occasions qu'il y a, ce sont des voitures anciennes de sa collection personnelle. Eh oui, Richard VÉRITÉ est un collectionneur avéré. Il est passé des miniatures de son enfance aux modèles d'époque grandeur nature avec une préférence pour la période de l'avant guerre, qui lui tient à cœur de part l'histoire mais pas que. Dans son hangar, vous trouverez donc sept véhicules de collection dont cinq roulantes.



Détenteur depuis plus de trente ans d'une magnifique Peugeot 203 de 1953, qui témoigne de son mariage avec Madame VÉRITÉ.



Peugeot 203



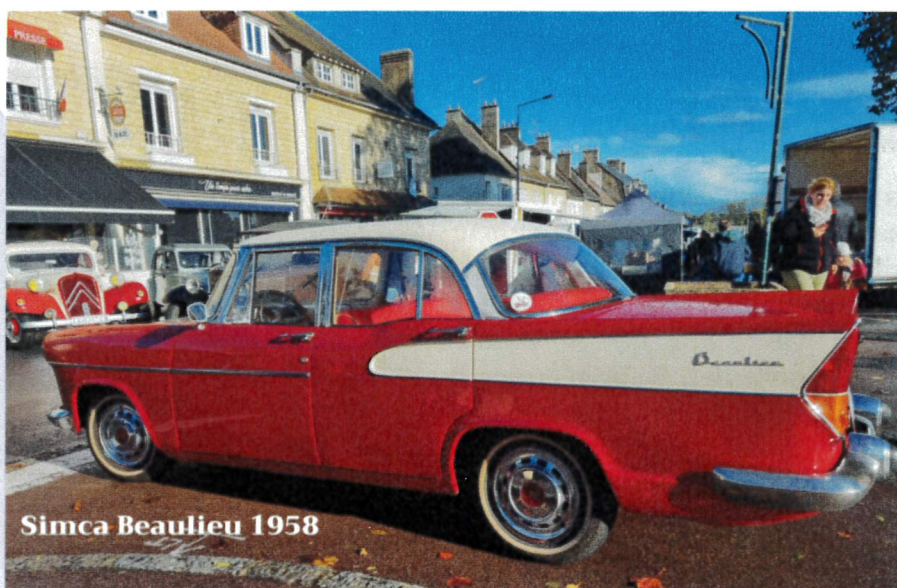
Citroën C4 Torpédo

Une Simca Beaulieu rouge de 1958. Plus ancienne encore une Torpedo Renault de 1930 ; une Citroën C4 Berline du début des années 30, "toutes Françaises", Richard VÉRITÉ insiste fièrement sur ce point, et rénovées par le maître

des lieux d'un autre temps !

Rien ne le freine. Des pièces qui manquent pour rénover le véhicule? Ce n'est pas un obstacle. Il les fait fabriquer et comme Richard VÉRITÉ aime le dire " *c'est du sur mesure made in France et moins cher que pour des véhicules actuels*". En effet, toutes les pièces détachées viennent de France ; Dépanoto à Nogent le Rotrou, Rétro Passion à Paris et aussi d'autres entreprises au quatre coins de l'hexagone. Monsieur VÉRITÉ rénove complètement une voiture en trois ans (carrosserie, chromes, moteur, sellerie et accessoires).

Monsieur Richard VÉRITÉ est un garagiste de renom et les collectionneurs ne s'y trompent pas et font régulièrement appel au magicien des lieux. Richard VÉRITÉ s'apprête à réviser la Simca Rallye 2 de l'un de ses clients, une merveille des années 70.



Simca Beaulieu 1958

M

ais comme tout collectionneur, l'aventure ne s'arrête pas là. Une passion se partage d'une façon ou d'une autre. Monsieur VÉRITÉ participe, en moyenne à 3 ou 4 expositions par an ; la dernière en date est le *car show* de TILLY SUR SEULLES, le 19 octobre dernier. On peut aussi avoir le plaisir de rencontrer Richard VÉRITÉ, au volant d'une de ses voitures, entouré d'autres collectionneurs avisés, les 1er dimanches de chaque mois sur la place Saint Patrice à Bayeux. Pour se faire, tous ses véhicules sont assurés et bénéficient d'une carte grise dite de "collection", réservée aux véhicules de plus de 60 ans. Petit avantage, non négligeable, de ce type de carte grise : ne plus être soumis au contrôle technique tous les trois ans.

Oui, vous l'avez compris toute collection requiert de la patience, de la motivation, du temps, de la place ; c'est un investissement personnel et financier. Néanmoins, cela permet d'honorer et de perdurer notre histoire avec toutes ses richesses et singularités, pour le bonheur des petits et des grands.



Simca 1000 Rallye 2



Quelle sera la prochaine voiture à rénover?

Monsieur Richard VÉRITÉ répond "*vouloir, maintenant lâcher la pédale*". En tout cas, le rendez-vous est pris, rejoignez -le à la prochaine bourse, le 15 septembre 2024 au parc du château de Breuil à MEZIDON VALLÉE D'AUGE où seront exposés plus de 300 véhicules anciens.



Monsieur Richard VÉRITÉ



Le CHRIST est de retour

Le calvaire fut érigé pour la première fois le 10 septembre 1961 sous la mandature de Monsieur Adrien DEBON. Au bout de ses soixante-deux ans, il était plus que nécessaire de lui refaire une croix. L'entreprise PELCERF a été chargée de remplacer l'ancienne croix par une nouvelle, en bois exotique, offrant une meilleure durabilité. Cette opération a nécessité le démontage de la croix la dépose du Christ dans la sacristie puis sa remise en place pour la commémoration du quatre novembre. Coût de l'opération : 1 418.02 € H.T.



La commune se modernise

Historiquement, l'agent communal utilisait son véhicule personnel pour se déplacer, pour son travail sur la commune et recevait en dédommagement un bon d'achat mensuel pour du carburant. Depuis le 1er mai 2022, Monsieur David LUCAS est devenu un agent technique, à part entière, de la C.D.C SEULLES TERRE ET MER. Cependant, il est toujours mis à disposition de la commune pour 16 heures par semaine via une convention renouvelable tous les trois ans. Cette convention établit les conditions financières de la mutualisation, permettant ainsi à l'agent de sécuriser son poste et à la commune de bénéficier d'une flexibilité à long terme sur la quotité horaire de l'agent.



Les temps ont changé, et les conditions de travail ont évolué. Cependant, la commune reste dans l'obligation de fournir les bons équipements de travail à ses employés. Ainsi, après une réflexion approfondie du Conseil Municipal, l'assemblée délibérante a voté l'achat d'un tracteur, homologué pour la route, chez LEPARQUIER Motoculture. Cette décision permet de garantir à l'agent les moyens nécessaires pour accomplir son travail avec en plus, un gain de productivité. Il s'agit d'un tracteur compact de la marque IZEKI, équipé d'une débroussailleuse, pour un prix de 9 996,76 € H.T.

TRAVAUX

Un Permis d'Aménager controversé

Ce terrain est constructible depuis une quinzaine d'années. Cependant, il aura fallu attendre le dépôt d'un Permis d'Aménager, en août 2023, pour que cette opération suscite des polémiques de voisinage. A la suite de cela, un arrêté favorable du Maire, valable trois ans, a été délivré pour ce P.A. Le promoteur va t'il réaliser ce lotissement de huit maisons ? Affaire à suivre...



Bienvenue aux NOUVEAUX Vendois

Permis d'Aménager du LAVOIR



Terrain avant le P.A. du Lavoir

En 2014, en vue d'agrandir le cimetière communal, la collectivité a fait l'acquisition d'un terrain de 3 822 m². Après l'extension du cimetière, une surface de 2 702 m² restait inexploitée depuis plusieurs années. En 2021, la commune décide d'aménager cette surface, en commençant par la division en trois lots distincts (respectivement de 939 m², 909 m² et 854 m²), suivie de la viabilisation des terrains.



impasse des Vitouards en cours de réfection

Coût des aménagements en H.T :

- Frais d'étude de sol : 1 649,50 €
- Bornage : 2 270,00 €
- Frais de P.A : 3 000,00 €
- Eau ; 1 133,71 €
- Électricité ; 1 7011,23 €
- Déplacement d'une canalisation d'assainissement ; 4 377,00 €
- Pose d'une clôture au Nord du P.A : 5 415,00 €
- Renforcement de la chaussée impasse des Vitouards : 13 838,46 €

La commune a rapidement vendu ces terrains nus sur le site de vente en ligne le Boncoin. Trois familles les ont achetés pour y construire leurs résidences principales. Malgré que les maisons soient "sorties de sol" des travaux de finition intérieure et extérieure restent à réaliser. La commune a engrangé un bénéfice de 175 630,00 €. Une fois que l'impasse des Vitouards sera finalisée avec la mise en place d'une bordure pour, entre autres, l'écoulement naturel des eaux pluviales et la pose de l'enrobé par l'entreprise MARTRAGNY T.P, le budget du Lavoir sera clôturé, et les résultats seront transférés au budget principal. La plus-value financière attendue est estimée à 128 997,04 € hors T.V.A.



La sécurité avant tout

Création de 2 plateaux surélevés

Pas facile de trouver LA solution pour ralentir la circulation en agglomération. La réglementation relative à la circulation est devenue de plus en plus stricte, ce qui empêche la commune de prendre une décision unilatéralement. Cela est dû à sa responsabilité qui peut être engagée en cas d'accident, d'autant plus que la route en question est une route départementale. L'Agence Routière Départementale doit donner son avis, et ce dernier conditionne l'octroi d'une subvention du Conseil Départemental du Calvados dans le cadre des amendes de police.

Ce projet aura mis plus de deux ans à se concrétiser et mettre tout le monde d'accord, surtout au sein de l'A.R.D.

Le Conseil Municipal a également entrepris des mesures de sécurité en installant des coussins berlinois, sur certaines routes communales, bordés latéralement par des balises en plastique blanc pour forcer les véhicules à ralentir.

Coût de réalisation des deux plateaux surélevés par la société MARTRAGNY T.P : 20 486,41 € H.T.

Subvention du Département au titre des amendes de police : 9 369,00 €



route de Neuville au bois



TRAVAUX



Pose de coussins berlinois

Il est dommageable pour la commune et ses administrés d'apprendre qu'à peine posé, un coussin berlinois a déjà été arraché par le passage d'un véhicule. A ce titre, faut-il rappeler que la limite maximum autorisée pour la sécurité de tous, en agglomération, est de 30 km/h ?



A ce jour, la pose des balises latérales, pour chaque coussin

berlinois, est en cours d'installation par l'entreprise BATI SERVICES pour un coût de 4 830,00 € H.T.

Coût d'achat du matériel en H.T. :

Coussins berlinois : 6 808,68 €

Panneaux de signalisation : 2 521,56 €

42 balises blanches : 1 327,00 €

Le coût final de cette opération d'investissement se chiffre à 35 973,65 € H.T pour un reste à charge de la commune de 26 604,65 € H.T.



VOS DEMARCHES

Adoptez le bon réflexe :

servicepublic.gouv.fr



Inscription sur les LISTES ÉLECTORALES



Voter est un devoir civique ! L'inscription sur les listes électorales est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les personnes obtenant la nationalité française après 2019. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales (cf en en cas de déménagement). **Il est possible de s'inscrire jusqu'au 6ème vendredi qui précède un scrutin**

pour participer aux élections. Pour plus de renseignements ou pour consulter votre situation électorale, consultez le site internet www.service-public.fr ou sinon en mairie aux heures d'ouverture.

Carte Nationale d'Identité et Passeport

Depuis 2021, la demande de délivrance ou de renouvellement de la Carte Nationale d'Identité suit un circuit administratif modifié. En effet, vous pouvez vous adresser à n'importe quelle mairie équipée du système biométrique (dispositif dit de recueil de la demande), comme pour les passeports (relevé d'empreintes digitales pour transmission en préfecture).

Il est fortement conseillé de formuler une pré-demande en ligne sur www.service-public.fr ou <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/faire-une-premiere-demande-de-carte-nationale-d-identite> ou <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/faire-une-premiere-demande-de-passeport>

Les demandes et les retraits de C.N.I et de passeport ne peuvent être effectués que sur rendez-vous. **Afin de raccourcir les délais de délivrance des titres d'identité et de voyage, l'Etat a mis en place un portail de recherche qui permet à l'usager de renseigner sa localité et ainsi de visualiser tous les rendez-vous disponibles dans un rayon de 20, 40 ou 60 km, de choisir un créneau disponible et d'accéder au site de la mairie pour effectuer sa réservation.** Aujourd'hui 733 mairies sont raccordées à ce système :

<https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr>

Tout titre non retiré au bout de trois mois suivant la mise à disposition sera détruit.

RECENSEMENT citoyen

Vous êtes Français et vous allez bientôt avoir 16 ans ?

Vous avez l'obligation de faire votre recensement citoyen. Pour cela, vous devez vous rendre à la mairie de votre domicile, muni de votre Carte Nationale d'Identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile (de moins de 3 mois). La mairie vous délivrera une attestation de recensement. Vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

URBANISME

Projet de travaux chez vous ?

En matière d'urbanisme, le règlement applicable est celui de la carte communale consultable sur le site internet de la commune (www.mairevendes.fr).

Le dépôt de demandes d'autorisation est obligatoire pour :

- Toute création de plancher ;
- Toute modification d'aspect extérieur ;
- Toute construction d'annexe excédant 5 m² ;
- Tout changement de destination ;
- Tout projet de clôture et pose de portail.

Selon le projet, un dossier de permis de construire ou de déclaration préalable devra être constitué et déposé en mairie ou sur la plateforme de Bessin Urbanisme :

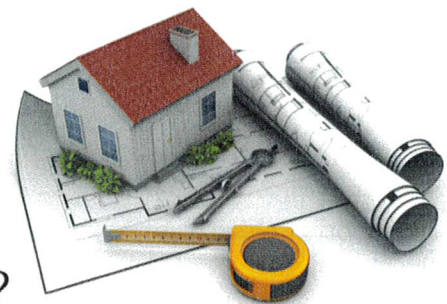
urba-demat.ter-bessin.fr

Besoin d'aide pour monter votre dossier?

N'hésitez pas à venir en mairie vous renseigner pour vous aider dans votre projet.

Monsieur LEGUILLON, architecte conseil du C.A.U.E peut également vous recevoir sur rendez-vous (mairies de Bayeux, Creully sur Seulles ou Caen) pour des conseils en architecture, procéder à une pré-étude de votre projet et vérifier la faisabilité par rapport au règlement en vigueur. **Ce service est gratuit.**

<https://www.caue14.fr> / 02.31.15.56.60
contact@caue14.fr



Quoi faire après l'obtention d'une autorisation d'urbanisme?

Vous venez de recevoir un arrêté vous accordant un Permis de Construire, une Déclaration Préalable, un Permis d'Aménager, un Permis de Démolir, etc... Vous devez :

- **Procéder à l'affichage de l'autorisation sur le terrain** pour purger le délai de recours des tiers
- **Déposer la Déclaration d'Ouverture de Chantier** en mairie (D.O.C.) ;
- **Faire vos travaux dans les trois ans** ou ne pas les interrompre plus d'une année si le délai initial est dépassé ;
- **Déclarer l'achèvement des travaux sur votre espace particulier du site impots.gouv.fr, rubrique "biens immobiliers/Gérer mes biens immobiliers"**. Si votre projet génère de la Taxe d'Aménagement, cette déclaration déclenchera le calcul de la T.A liée à votre projet par les services fiscaux.

Votre autorisation est valable 3 ans et **vous pouvez demander une prolongation si vous n'avez pas commencé les travaux dans les trois ans**. Elle peut être prolongée deux fois pour une durée d'un an.

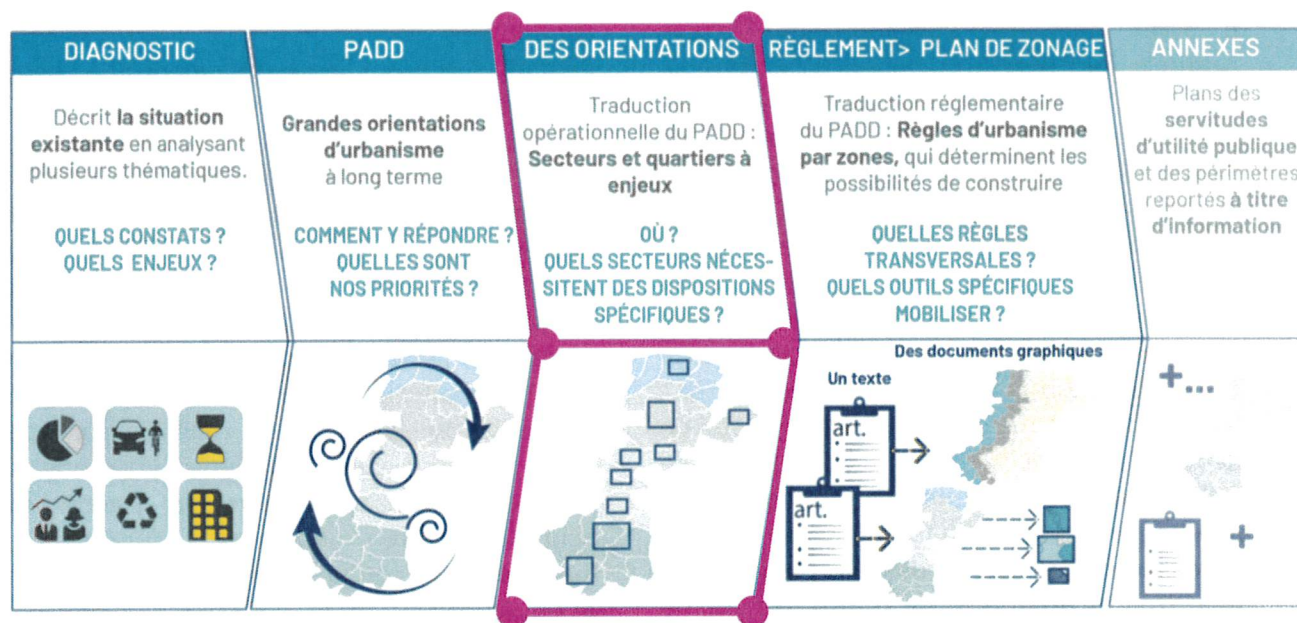
PERMANENCES MAIRIE

les lundis de 10h00 à 12h30
Les mercredis de 14h00 à 16h30
et sur rendez-vous



LE SAVIEZ VOUS ?

Où en sommes - nous dans l'élaboration du **P.L.U.i** ?



INFOS À NOTER

Comment donner son avis ?

Chaque citoyen peut apporter ses réflexions, ses réclamations soit par mail urbanisme@cdc-stm.fr, soit par courrier à la C.D.C S.T.M - à l'attention de Monsieur le Président - 10, place Edmond Paillaud - 14480 CREULLY SUR SEULLES, soit directement sur le registre mis à disposition du public dans l'ensemble des mairies de la C.D.C et au siège de SEULLES TERRE ET MER.

Loi Z.A.N

Loi zéro artificialisation

La Loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 vise à faciliter la mise en oeuvre des objectifs de Zéro Artificialisation Nette fixés par la Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, dite "Climat et résilience".

L'artificialisation des sols consiste à transformer un sol naturel, agricole ou forestier par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport.

L'objectif de la loi "Climat et résilience" est double. Il s'agit de diviser par deux, au niveau national, le rythme d'artificialisation entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie précédente pour atteindre d'ici 2050 zéro artificialisation, c'est à dire au moins autant de surfaces renaturées que de surfaces artificialisées.

Il s'agit donc de préserver les Espaces Naturels, Agricoles ou Forestiers (E.N.A.F).

La loi Z.A.N prévoit des délais supplémentaires pour intégrer les objectifs de réduction de l'artificialisation dans les documents d'urbanisme locaux. Elle donne "une garantie rurale" d'un minimum d'un hectare au profit de toutes les communes au sein d'une Communauté De Communes, à condition d'être couvertes par un P.L.U, une carte communale approuvée avant le 22 août 2026.

Dans le cadre de la mise en place du P.L.U.i de la C.D.C SEULLES TERRE ET MER, ce coefficient d'un hectare par commune est applicable dès maintenant mais, est loin de faire l'unanimité au sein des élus puisque cela **renforce la difficulté de maintenir ou de placer un terrain constructible.**

Reconnaissance d'un enfant par le père

Aucune autorisation préalable de la mère ou des enfants n'est requise en cas de

reconnaissance par le père. La mère et/ou les enfants peuvent contester la reconnaissance à *posteriori* devant le Tribunal Judiciaire. Une reconnaissance peut être contestée devant les tribunaux judiciaires par toute personne qui a un intérêt, et même par son auteur.

Un père non marié doit reconnaître l'enfant pour que la filiation soit établie. Il peut le faire soit avant la déclaration de naissance, soit dans l'acte de naissance, soit après la naissance.

L'acte de reconnaissance se matérialise sous forme d'un acte dans le registre par tout officier de l'Etat-Civil, quel que soit le lieu de naissance de l'enfant ou le domicile des parents. Elle peut également être faite devant un notaire.

Le droit à l'image des personnes

Depuis que nous publions le bulletin communal, nous avons inséré des photos illustrant les événements de la commune.

Peut alors se poser la question du droit à l'image de chacun d'entre nous. D'après le site *service public.gouv.fr*, les images d'un groupe ou d'une scène de rue dans un lieu public, si aucune personne n'est individualisée, ainsi que les images de manifestation publique ou d'évènement d'actualité ne requièrent pas d'accord préalable des différents acteurs de la photographie. Par contre, pour les enfants mineurs, l'autorisation des responsables légaux est obligatoire et doit être obtenue par écrit. C'est pourquoi vous trouverez ci-dessous un modèle d'autorisation pour des photos qui pourront être réalisées durant les manifestations communales à venir.

Je soussigné (e).....
tuteur légal de l'enfant.....
autorise / n'autorise pas la commune de Vendes de publier les photos de mon enfant prises lors des manifestations de la commune.
date et signature :

OU (pour un adulte)

Je soussigné (e).....
.....autorise / n'autorise pas la commune de Vendes de publier ma photo prise lors des manifestations de la commune.
date et signature :

Adresses utiles

P.M.I et assistante sociale :

Centre médico-social au 3 bis, rue Nouvelle - Saint Manvieu Norrey
02.31.80.67.28

S.S.I.A.D EVRECY :

Service de Soins Infirmiers A Domicile. Il est autorisé par le Préfet du Calvados pour délivrer, sur prescription médicale et avec l'accord de la C.P.A.M, des soins de nursing, d'hygiène et infirmiers.

Il prend en charge les personnes de 60 ans ou plus avec une dépendance et les personnes de moins de 60 ans avec une incapacité transitoire ou une pathologie invalidante.

20, rue de la Cabottière – 14210 EVRECY
02.31.80.47.21 :ssiad-evrecy.fr

Secrétariat : Madame Corinne MARTIN :
cmartin002@lerss.fr

C.L.I.C du Bessin :

Le Centre Local d'Information et de Coordination est un lieu d'accueil, d'écoute, de conseils destiné aux personnes âgées, à leurs familles, aux professionnels de la gérontologie et au maintien à domicile.

3, rue François Coulet – 14400 Bayeux
02.31.51.10.72 : clicbessin@calvados.fr

Collecte des déchets

La collecte des déchets s'effectue tous les 15 jours, les mercredis :



Semaines paires



Semaines impaires

vous avez accès à toutes les déchèteries du SEROC.

Vous n'avez pas encore de carte de déchèterie ?

Vous pouvez faire votre demande en ligne sur le site www.seroc14.fr ou récupérer les formulaires de demande de carte en mairie et l'adresser par voie postale ou mail au SEROC.

02 41 48 21 21
CENTRE ANTIPOISON et
toxicovigilance (Angers)

15
SAMU

18
SAPEURS
POMPIERS

115
URGENCE SOCIALE
pour les sans abri

39 19
FEMMES VICTIMES
DE VIOLENCES

119
ENFANCE en
DANGER

17
POLICE ou
GENDARMERIE

36 24
SOS MEDECINS

3114
PREVENTION
SUICIDE

112
NUMERO D'APPEL
D'URGENCE
EUROPEEN

0 811 020 300
ACCOMPAGNER
LA FIN DE VIE

116 000
ENFANTS
DISPARUS

0 800 840 800 SIDA INFOSERVICE

02 31 44 89 89 SOS AMITIE

116.117
MEDECIN DE GARDE
(tous les soirs après 20h le week-
end à partir du samedi midi)

0 800 05 95 95
URGENCE VIOLENCES
SEXUELLES

LES FINANCES COMMUNALES



SUBVENTIONS 2023

A.C.P.G C.A.T.M SECTION	100.00 €
A.D.M.R	300.00 €
CLUB AGE D'OR DES 3 VILLAGES	200.00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	100.00 €
TELETHON	100.00 €
ECOLE TILLY	180.00 €



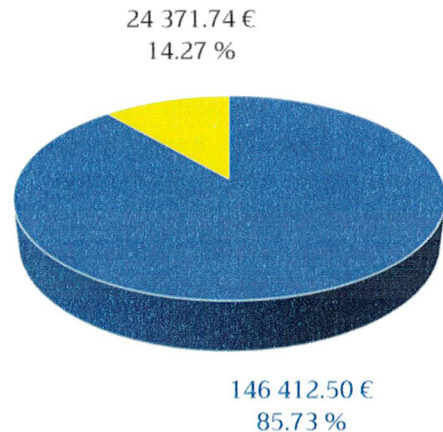
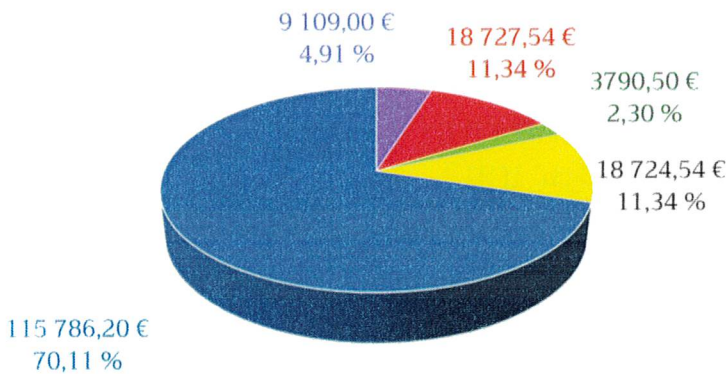
BUDGET DU LAVOIR

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

165 140,78 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

165 140,78 €



- Déficit reporté
- Reversement au budget principal
- Frais de viabilisation
- Variation de stocks
- Achat des terrains

- Variation de stocks
- Vente des terrains

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

18 727,54 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

18 727,54 €



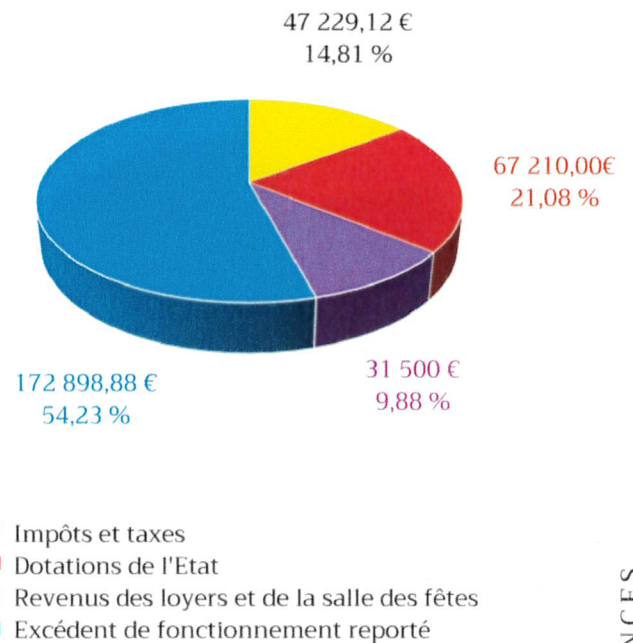
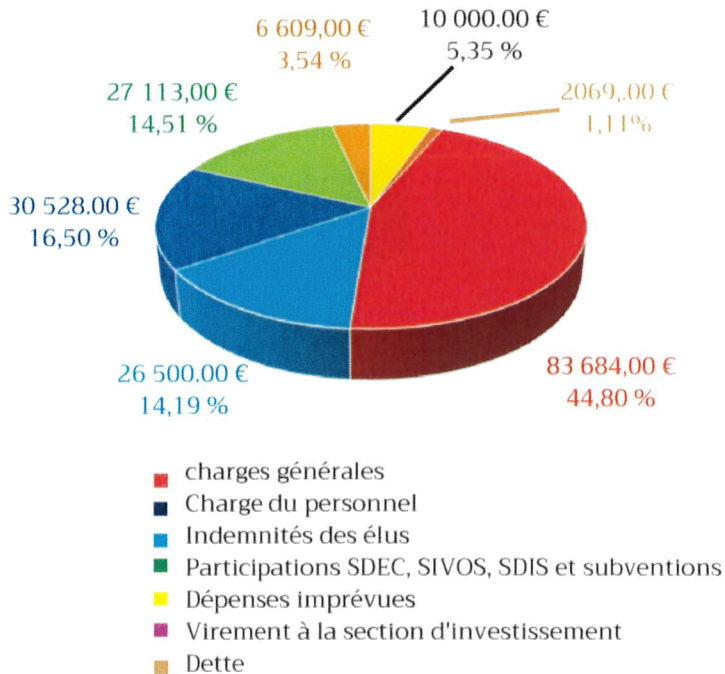
- Variation de stocks

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT RECETTES DE FONCTIONNEMENT

186 803.00 €

318 838.00 €

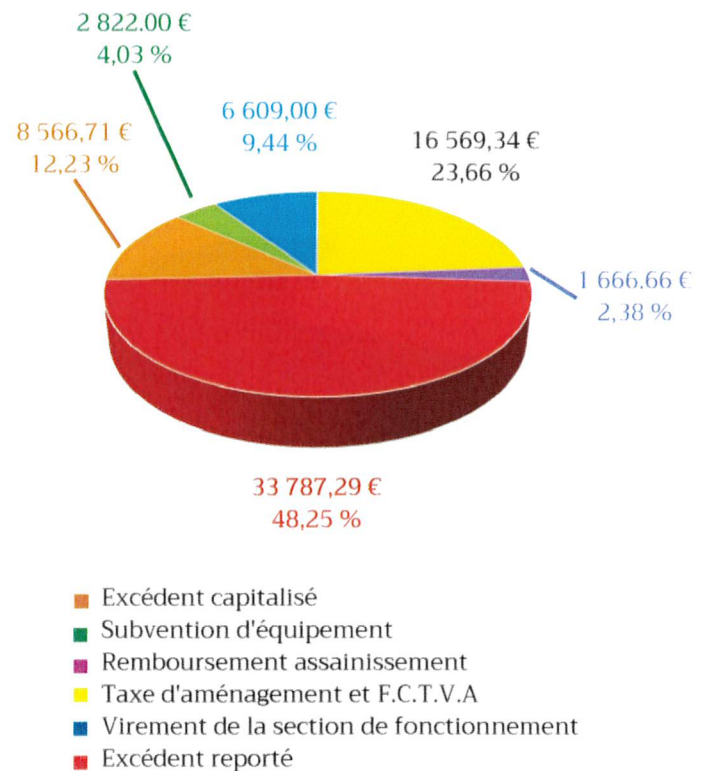
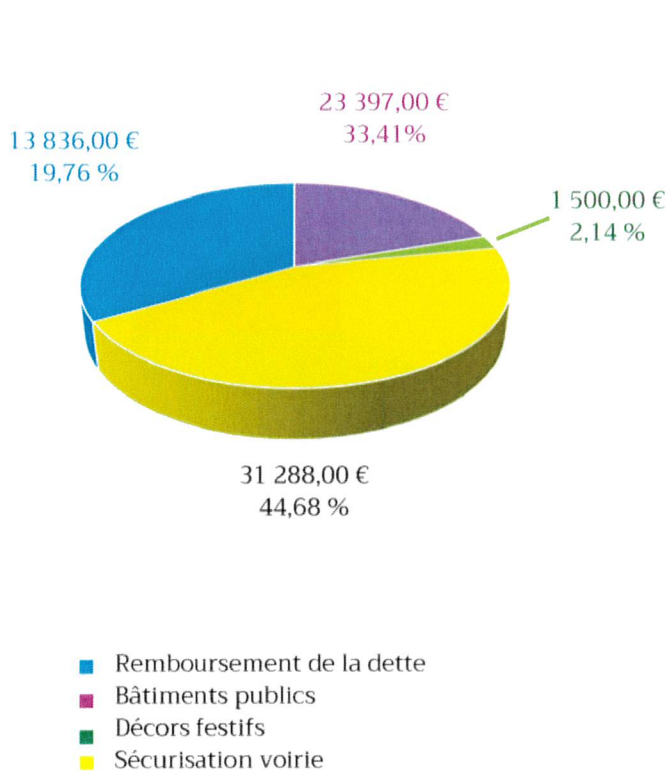


DEPENSES D'INVESTISSEMENT

70 021.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

70 021.00 €

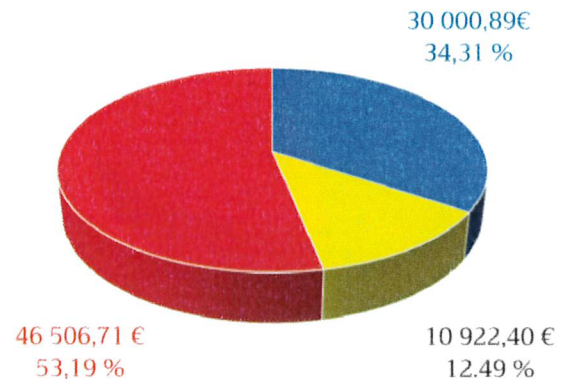
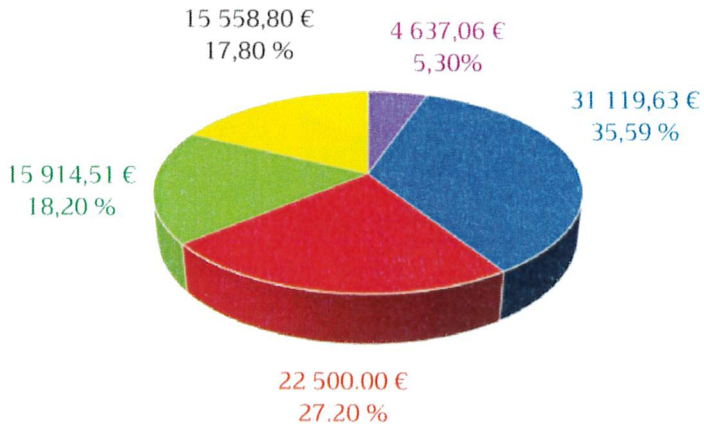


BUDGET ASSAINISSEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT RECETTES DE FONCTIONNEMENT

87 430.00 €

87 430.00 €



- Charges générales
- Réserve
- Amortissement
- Virement à la section d'investissement
- Intérêts d'emprunt

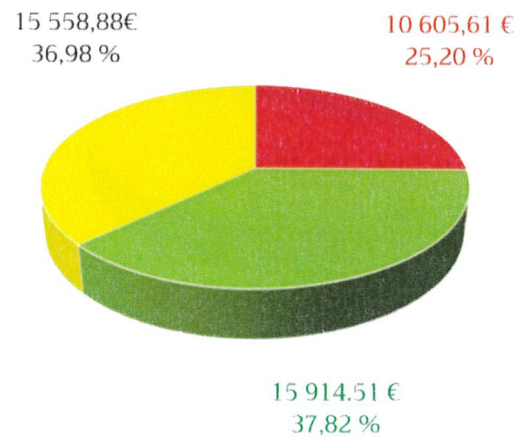
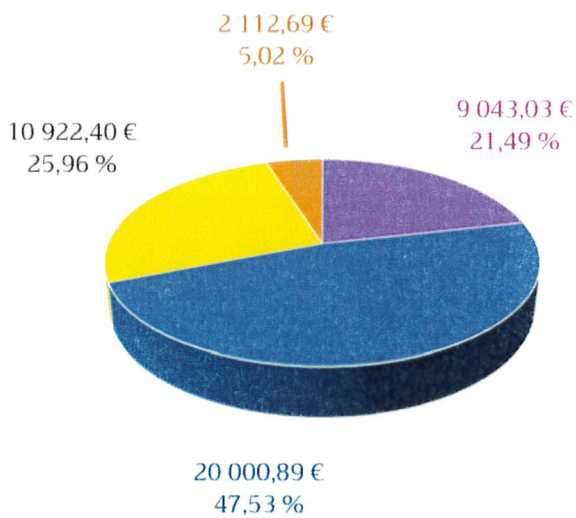
- Subvention d'équipement
- Excédent de fonctionnement reporté
- Redevance SAUR

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

42 079.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

42 079.00 €



- Subvention d'équipement
- Entretien du réseau (fosses, pompes, buses, etc.)
- Remboursement de la dette
- Déficit reporté

- Amortissement
- Virement de la section de fonctionnement
- Affectation de résultat

SARL SUZANNE

14250 JUVIGNY/SEULLES

Tél. 02 31 80 81 19 - 06 12 60 11 12



TOUS TRAVAUX AGRICOLES

Brassage de Pommes - Elagage

Vidanges Fosses - Terrassement

sarl.suzanne14@gmail.com



Sarl JFE PELCERF

Frédéric et Élodie

CHARPENTE - COUVERTURE
INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES



Tél. 02-31-68-75-44
06 64 88 46 27
joel.pelcerf@orange.fr

En partenariat
avec **SynElios**

Tél. 06 13 17 76 01



GAEC LELIEVRE
MARAICHER

le haut juvigny

14250 Juvigny sur seules

02.31.80.86.15

DU PRODUCTEUR AU
CONSOMMATEUR

ANNONCEURS

GARAGE VÉRITÉ

Richard



ENTRETIEN & REPARATION
DE VOS VEHICULES
MODERNES ET DE COLLECTION

LES COURTES PIECES - 14250 VENDES

02 31 80 42 18 - 06 21 42 20 96



Il fait bon vivre à Vendes

